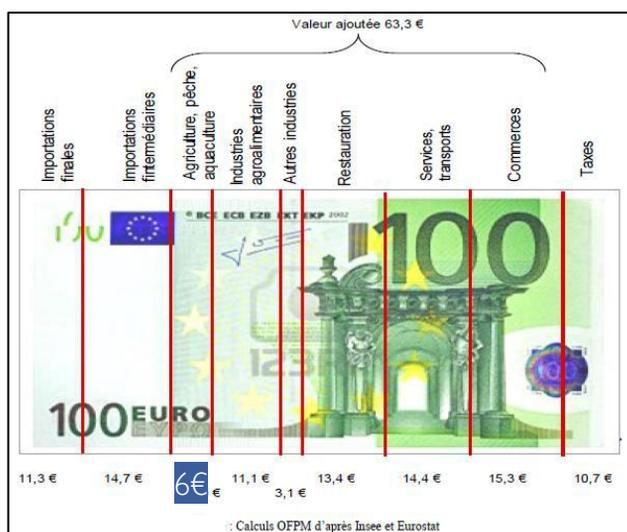


1. Structurer des filières durables qui assurent la montée en gamme de notre alimentation et garantissent une origine France accessible à tous les consommateurs tout en sécurisant le revenu des producteurs

Contexte

Le début de l'année 2020 a, une nouvelle fois, été marqué par des négociations commerciales annuelles extrêmement tendues malgré nos espoirs nourris par les EGA. Cette tension a été renforcée par la crise du Covid-19 que nous venons de subir, même si ses effets ont été hétérogènes selon les filières. Nous constatons que la continuité dans la chaîne alimentaire a pu être préservée, ce qui reste pour nous un gage d'efficacité.

Néanmoins, pour les producteurs, nous notons des disparités. A ce stade, nous pouvons volontiers souligner que certains acteurs ont joué le jeu de la mise en avant des produits français, et nous appelons de tous nos vœux à ce que cela perdure à l'avenir. Mais sans analyse exhaustive possible à ce stade, il semblerait que d'autres se soient servis de la crise pour imposer des baisses de prix en tournant le dos aux EGA, qui doivent pourtant rester la seule loi à appliquer dans les relations commerciales.



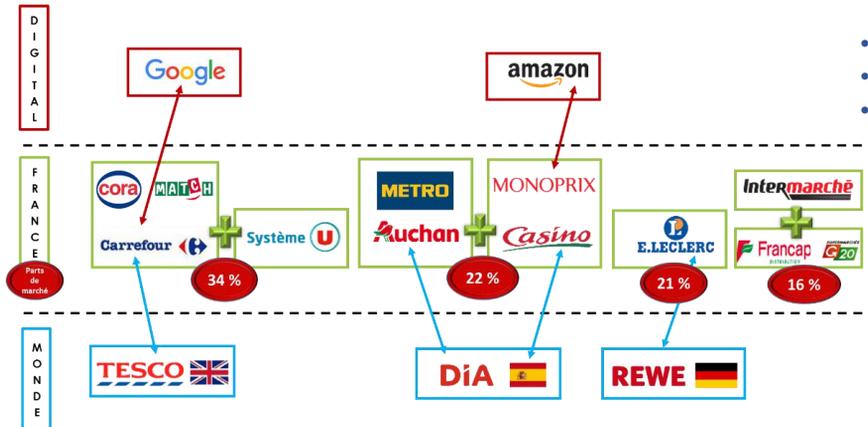
Le rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, montre des relations toujours tendues entre l'amont et l'aval des filières, qui placent les exploitations agricoles dans des situations très difficiles. Une nouvelle fois le résultat est sans appel : sur cent euros dépensés à la caisse, seuls 6€ reviennent à l'agriculture.

C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les prix, subies par la quasi-totalité des filières et d'un déséquilibre manifeste dans le rapport de force, qu'il est nécessaire d'agir pour un meilleur revenu des agriculteurs qui s'articule autour de trois actions :

- Renforcer l'application des EGA particulièrement sur la construction du prix payé au producteur et veiller à une meilleure organisation économique des filières.
- Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF)
- Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux.

Les filières alimentaires en quelques chiffres : un rapport de force complètement déséquilibré

Un goulot d'étranglement...



- 450 000 agriculteurs
- 11 500 industriels
- 4 centrales d'achat dont le rapprochement a créé des mégastuctures (à l'image de la centrale d'achat commune Système U-Carrefour qui représente 34 % de part de marché à elle seule)

...au détriment du revenu des agriculteurs :

- L'observatoire de la formation des prix et des marges pointe que sur 100 euros dépensés, seuls 6€ reviennent aux agriculteurs, ce qui ne permet pas, dans la majorité des cas, de couvrir leurs coûts de production
- la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) montre chaque année les revenus en berne des agriculteurs
- Jusqu'en 2019, la guerre des prix a provoqué une destruction de valeur chaque année de près d'un milliard d'euros.

Concernant la RHF : Le secteur de la restauration hors domicile n'a pas atteint sa maturité en France et porte des perspectives de croissance. Ce marché, composé de multiples acteurs, privés ou publics, a une cible : le consommateur. Les habitudes alimentaires des consommateurs sont en évolution et les marchés de la restauration hors domicile se doivent d'y répondre. Dans ce marché en mutation, et face à une demande des consommateurs de produits français, il est important de conquérir ce marché, d'autant qu'un manque de transparence sur l'origine des produits se fait sentir. Celle-ci n'est pas toujours accessible pour les convives ni même pour les gestionnaires de cantine, en particulier pour les produits élaborés ou congelés. La restauration hors foyer comprend principalement deux segments :

- La restauration commerciale qui distribue 52 % des repas et réalise 74 % du chiffre d'affaires de la restauration hors domicile, soit 50 milliards d'euros.
- La restauration collective qui distribue 48 % des repas et réalise 26 % du chiffre d'affaires, peut être publique ou privée. La restauration collective publique est gérée par l'Etat, les collectivités territoriales, les communes et est soumise au code des marchés publics. La restauration collective constitue un levier important pour promouvoir l'origine France et les productions locales.

La restauration hors domicile représente un marché d'environ 68 milliards d'euros et sa reconquête passera par une volonté politique forte. Plus largement, qu'il s'agisse de restauration hors domicile ou de distribution, les filières agricoles françaises doivent se structurer pour répondre à la demande croissante de produits français et une volonté politique doit s'exprimer pour donner une impulsion de changement. La concrétisation de cette volonté devra prendre forme en des pactes politiques conclus entre les différents acteurs de la restauration hors domicile, de la distribution et des pouvoirs publics.

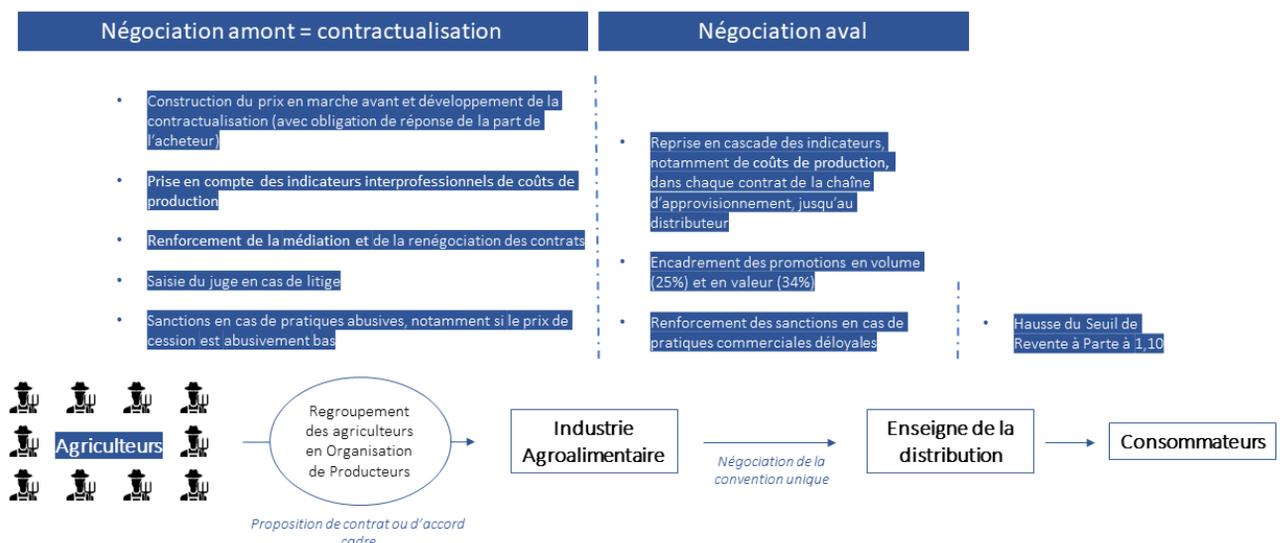
Nos propositions : appliquer les EGA, favoriser l'origine France et développer les Projets Alimentaires Territoriaux pour améliorer le revenu des producteurs

Permettre une application pleine et entière des EGA, particulièrement sur la construction du prix payé au producteur et veiller à une meilleure organisation économique des filières

Nous demandons la pleine application des conclusions et de la loi issues des Etats Généraux de l'alimentation :

- Décliner les plans de filières pour une montée en gamme de notre agriculture, une meilleure organisation des filières et le développement d'une contractualisation saine et efficace
- Construire les prix « en marche avant » basés notamment sur des indicateurs de coûts de production
- Renforcer le développement des contrats/accords cadre
- Déployer davantage la médiation des relations commerciales
- Contrôler et, le cas échéant, sanctionner toutes les pratiques abusives à tous les niveaux et notamment mettre en œuvre l'interdiction de céder à un prix abusivement bas
- Lutter contre la guerre des prix par la prolongation et l'application en l'état de l'ordonnance qui revoit à la hausse le seuil de revente à perte et qui encadre en volume et en valeur les promotions concernant les denrées alimentaires
- Agir pour davantage de transparence dans les négociations commerciales amont et aval pour l'ensemble des filières
- Développer des filières locales rémunératrices et respectueuses de l'image et du travail des agriculteurs

Le dispositif EGALim



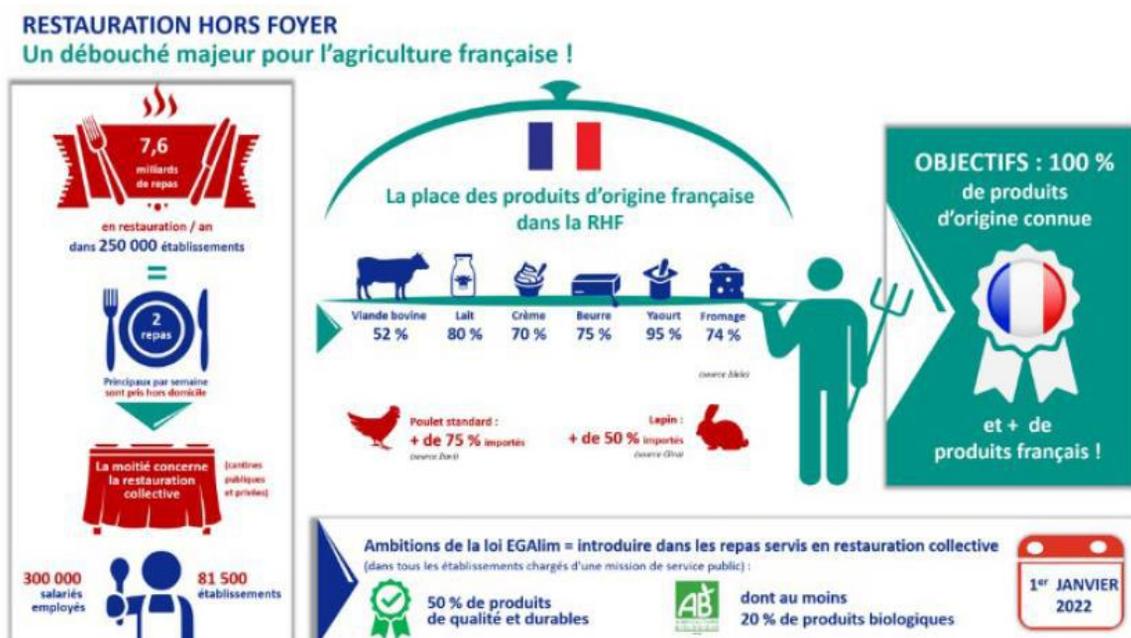
TRANSPARENCE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES

Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF)

L'ouverture accrue des marchés, reposant sur une quasi libre circulation des produits, exacerbe la concurrence entre notre production agricole nationale aux standards exigeants et des produits aux origines très diverses de moindre qualité. Nos standards sociaux, sociétaux et environnementaux doivent être une force pour les filières alimentaires françaises. La mention de l'origine France constitue dès lors un levier majeur pour proposer des produits de haute qualité, créer de la valeur ajoutée et préserver la dynamique des territoires. Cela doit s'accompagner d'un engagement des transformateurs à s'approvisionner plus régulièrement en matière première d'origine française.

C'est pourquoi, valoriser la production et l'approvisionnement de proximité, assurer une entière transparence tout au long de la chaîne alimentaire jusqu'aux consommateurs et dénoncer les importations distorsives sont au cœur de la stratégie déployée par JA.

- **Transparence totale pour le consommateur** : JA demande un étiquetage de l'origine sur tous les produits alimentaires notamment à travers la pérennisation et l'extension de l'expérimentation nationale sur l'étiquetage de l'origine du lait et des viandes dans des produits transformés à l'ensemble des produits et de l'Union européenne. JA a également été associé à l'Initiative Européenne des Citoyens, pour défendre la transparence sur l'origine des produits. L'objectif de rassembler 1 million de signatures dans un délai d'un an a été atteint. Nous attendons désormais de la Commission européenne qu'elle nous permette d'avancer sur ce sujet
- **Stopper toute importation déloyale** : JA dénonce les accords de libre-échange tels qu'ils sont conçus actuellement et prône l'application de l'interdiction de commercialiser des produits ne respectant pas les exigences de la réglementation européenne prévue par la loi EGA (Article 44).
- **Mobilisations locales pour développer un approvisionnement français et local en RHF** : la restauration collective représente un débouché non négligeable pour les agriculteurs français, 48% des repas étant servis hors foyer. Dans certaines filières, une trop grande majorité des produits servis est importée. Nous sommes pleinement mobilisés auprès des élus locaux pour soutenir toutes les démarches qui visent à favoriser le dynamisme économique des territoires tout en s'assurant de la qualité des produits.



Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux

L'échelon national donne les grandes orientations politiques en matière d'alimentation

Jeunes Agriculteurs demande la mise en place d'un pacte alimentaire à l'échelon national afin de tracer les grandes lignes de l'alimentation de demain : santé pour les consommateurs, respect de l'environnement, accès à l'alimentation, relocalisation de l'agriculture aux échelons national (favoriser les produits qui répondent aux normes de production françaises), régional (favoriser l'agriculture de la région) et local (recréer le lien entre agriculteurs et citoyens). La défense d'un pacte national permettra à la France de défendre cette vision de l'alimentation et de l'agriculture à l'échelon européen. D'autre part, il permettra d'insuffler cette volonté à l'échelle des régions et de construire des pactes permettant de répondre aux spécificités régionales.

En cette période particulière, la mise en place de PAT pourrait rapidement permettre de valoriser les stocks alimentaires engendrés pendant la cette crise.

Ce pacte prendra la forme d'engagements entre les syndicats représentatifs de la restauration hors domicile (commerciale et collective), de la distribution, des pouvoirs publics, de l'Association des Régions de France (ARF), des Chambres consulaires, des interprofessions et des consommateurs selon une représentation équilibrée. Le pilotage sera assuré par le Ministère chargé de l'agriculture et Régions de France.

L'éducation à l'alimentation viendra en complément des pactes alimentaires. Elle doit être orientée en priorité vers les plus jeunes, consommateurs de demain. Les programmes de l'éducation nationale doivent faire une part plus importante à l'alimentation responsable, gage de la triple performance économique, sociale et environnementale.



L'échelon régional définit sa politique alimentaire

L'échelon régional apparaît comme un échelon stratégique pour l'approvisionnement de certains marchés, comme la restauration hors domicile. C'est, en effet, à cet échelon que de nombreux acteurs de la RHD définissent leur stratégie d'approvisionnement. De plus, il permet d'avoir une vision assez précise de l'offre qui existe sur le territoire et permet de mettre en relation assez facilement les différents acteurs des marchés de la restauration.

Jeunes Agriculteurs demande la construction d'un pacte alimentaire par région par les différents acteurs concernés par la restauration hors domicile et la distribution. Le pilotage de ce pacte reviendra à la collectivité autorité de gestion des fonds européens en agriculture (Conseil régional, Conseil départemental ou Collectivité territoriale) et à l'administration publique (DRAAF ou DAAF).

Les interprofessions régionales, les représentants de la restauration hors domicile, de la distribution, les représentants des consommateurs et les Chambres d'agriculture doivent être membres de ces travaux. Ces pactes régionaux doivent s'appliquer à l'ensemble de la restauration et de la distribution présentes dans la région. Ils doivent orienter les achats vers des produits durables, tracés avec leur origine affichée, assurant une alimentation saine aux consommateurs et concourant aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux des jeunes agriculteurs.

La mise en œuvre des pactes alimentaires doit s'appuyer sur une contractualisation solide entre l'ensemble des maillons des filières permettant une juste répartition de la valeur créée. Elle se mettra en place grâce à une structuration de l'amont par les interprofessions, celle-ci n'étant pas aboutie dans certaines filières aujourd'hui.

